

PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 17 mars 2015
15 heures 30, amphithéâtre Huvelin
Séance plénière

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 17 mars 2015 à 15 heures 30, à l'amphithéâtre Huvelin, sous la présidence de Monsieur le Vice-président Stéphane PILLET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 janvier 2015 ;**
2. **Approbation des capacités d'accueil APB ;**
3. **Création de la bonification culture ;**
4. **Commissions FSDIE : Approbation des subventions des volets initiatives et social ;**
5. **Calendrier universitaire et calendrier des inscriptions ;**
6. **Bilan évaluation des enseignements ;**
7. **Dossier accréditation CLES ;**
8. **Organisation pédagogique ;**
9. **Conventions pédagogiques ;**

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :

Georges AUBLE – Christian NICOLAS – Stéphane PILLET.

Collège B des autres enseignants :

Lucile BORDET – Mabrouka EL HACHANI – Sophie COAVOUX – Blandine ROLLAND – Michel WISSLER.

Collège des IATS :

Vincent DOENS

Collège des étudiants :

Amandine WIRRIG – Baptiste MOUGEOT – Kevin VIRICEL.

Collège des personnalités extérieures :

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (SAJG)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Jean-Michel SCHNEIDER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs :

Hervé DE GAUDEMAR par Blandine ROLLAND.

Collège des IATS :

Stéphanie PONCET par Stéphane PILLET.

Collège des usagers :

Clara DARGET-LACOSTE par Baptiste MOUGEOT – Ludovic BERNARDIN par Kévin VIRICEL – Théo GOETHALS par Kévin VIRICEL – Thomas VIALES par Baptiste MOUGEOT – Karline HERBEN par Kévin VIRICEL.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Jacques COMBY, Président de l'université ; Pierre SERVET, Vice-président en charge du Conseil d'administration ; Denis JAMET, Doyen de la Faculté des langues ; Franck MARMOZ, Doyen de la faculté de droit ; Jean-Philippe PIERRON, Doyen de la faculté de philosophie ; Jérôme RIVE, Directeur de l'IAE.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et M. Benoît MANIGLIER, du service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. Stéphane PILLET, vice-président CFVU, ouvre la séance à 16 heures 40.

Informations générales :

M. PILLET annonce que le processus d'accréditation se déroule dans de bonnes conditions. Les documents ont été transmis par la DGESIP et l'université traite ces demandes dans les temps. Des efforts ont été réalisés en vue de limiter au maximum le nombre d'informations demandées pour simplifier le dossier. Toutefois la question des accréditations reste complexe, notamment en raison d'un calendrier strict qui implique une finalisation des documents DGESIP pour fin avril 2015 avec un dépôt de dossier en septembre 2015. Le mois de mai sera donc mis à profit afin de finaliser les derniers échanges et de lever les dernières incertitudes. Une phase de dialogue avec la DGESIP aura lieu entre septembre et décembre 2015 avec validations et observations éventuelles sur les documents soumis. Il précise que le dossier concernant les masters sera diffusé fin mars 2015 et que le dossier licence suivra. Concernant la licence, l'obligation de pluridisciplinarité sera intégrée à travers un portail. Il rappelle que le travail a déjà bien avancé et que tout n'est pas à faire. La priorité est donc donnée à la diffusion rapide des dossiers.

M. PILLET aborde ensuite la question de l'Initiative d'Excellence (IDEX) et précise qu'un cycle de réunion a débuté le 6 mars avec les responsables de masters et de composantes. Ce projet est assis sur un volet recherche mais également sur un volet formation. Les membres de la commission pourront être sollicités pour la mise en place de ce projet. Les membres de la commission sont invités à faire part de leurs idées et projets.

M. COMBY précise que ce projet est important pour l'université en ce qu'il permet d'exister dans un ensemble plus large. Il donne un poids à l'université et lui permet de défendre ses intérêts.

A1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 27 janvier 2015

M. PILLET demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27 janvier 2015 :

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

A2 Capacité d'accueil

Mme TABUTEAU explique que les capacités d'accueil sont intégrées au logiciel Admission Post Bac (APB). Elles n'ont pas été modifiées par rapport à l'année dernière pour les filières à capacité limitée. Certaines filières sont passées en capacités limitées. Globalement, il n'y a pas de problème d'intégration sauf ponctuellement pour les bacheliers hors académie.

M. VIRICEL intervient pour l'ADELY qui estime que la capacité d'accueil est un frein à la démocratisation de l'enseignement supérieur et appelle à une réflexion globale sur ce point.

M. PILLET répond que l'université n'a pas la main sur APB qui reste un logiciel dont la gestion est réalisée au niveau national. Il précise qu'APB est organisé pour qu'il n'y ait pas de sélection et seulement un tirage au sort en cas de nécessité en dernier recours. La situation à Lyon 3 permet d'accueillir tous les vœux 1 de l'académie et très souvent ceux émis hors académie. Le tirage au sort est rarement utilisé et concerne généralement les vœux 3 et 4.

Mme TABUTEAU rappelle que APB est régi par le code de l'éducation. Il en résulte que les lycéens de l'académie sont prioritaires, viennent ensuite les futurs usagers qui ont émis comme premier vœux d'intégrer une formation Lyon 3 mais qui ne sont pas issus de l'académie. Cela permet néanmoins à la quasi-totalité des étudiants d'être satisfaits dans la réalité.

Capacité d'accueil Université Lyon 3 APB 2015 :

Composante	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
	LEA Anglais-Allemand	non	108
	LEA Anglais-Arabe	non	58
	LEA Anglais-Arabe 4 ans	non	50
	LEA Anglais-Chinois	oui	108
	LEA Anglais-Coréen	oui	72
	LEA Anglais-Espagnol	oui	324
	LEA Anglais-Italien	non	108
Faculté des Langues	LEA Anglais-Japonais	oui	144
	LEA Anglais-Polonais	non	20
	LEA Anglais-Polonais 4 ans	non	16
	LEA Anglais-Russe	non	50
	LEA Anglais-Russe 4 ans	non	22
	LLCER Allemand	non	36
	LLCER Anglais	non	360
	LLCER Arabe	non	72
	LLCER Arabe 4 ans	non	36
	LLCER Chinois	non	36
	LLCER Italien	non	72
	LLCER Japonais	non	144
	LLCER Russe	non	26
	LLCER Russe 4 ans	non	10
Composante	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
IAE	Management et Economie Appliquée	oui	540
	Administration des Entreprises et Société	oui	432
Composante	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
	Droit	non	1900
Faculté de Droit	Science-Politique/Droit	oui	400
	Droit/Philosophie	oui	40
Composante	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
Faculté des Lettres	Histoire	non	320

et Civilisations	Géographie	non	136
	Lettres Modernes	non	204
	Lettres Classiques	non	36
Composante	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
Faculté de Philosophie	Philosophie	non	140
Colonne1	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
Campus de	Droit	non	180
Bourg-en-Bresse	Histoire	non	72
	Administration des Entreprises et Société	non	108
Colonne1	Filière	Gestion en capacité limitée	Capacité d'accueil totale
	AES/LEA Anglais-Allemand	oui	20
	AES/LEA Anglais-Arabe	oui	20
	AES/LEA Anglais-Chinois	oui	20
	AES/LEA Anglais-Coréen	oui	20
	AES/LEA Anglais-Espagnol	oui	30
	AES/LEA Anglais-Italien	oui	20
Doubles-licences	AES/LEA Anglais-Japonais	oui	20
	AES/LEA Anglais-Polonais	oui	20
	AES/LEA Anglais-Russe	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Allemand	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Arabe	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Chinois	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Coréen	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Espagnol	oui	30
	MEA/LEA Anglais-Italien	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Japonais	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Polonais	oui	20
	MEA/LEA Anglais-Russe	oui	20
	Lettres Modernes/LLCER Allemand	non	20
	Lettres Modernes/LLCER Anglais	non	20
	Lettres Modernes/LLCER Arabe	non	20
	Lettres Modernes/LLCER Chinois	non	20
	Lettres Modernes/LLCER Italien	non	20
	Lettres Modernes/LLCER Japonais	non	20
	Lettres Modernes/LLCER Russe	non	20
	Histoire/Géographie et aménagement	oui	36

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à la majorité les capacités d'accueil définies dans l'application APB :

✓ Nombre de membres présents et représentés 20

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

Page 5 sur 15

✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	2

3. Création de la bonification culture.

M. PILLET indique qu'après réflexion l'établissement souhaite favoriser l'engagement des étudiants dans des activités culturelles. Cette bonification s'organise selon un modèle similaire à la bonification pour le sport.

M. NICOLAS indique que la bonification culture repose sur une demande expresse de l'étudiant pour des ateliers gérés par les intervenants de l'université. Plusieurs activités sont concernées par ce nouveau dispositif : l'atelier théâtre, l'orchestre de Lyon 3, l'atelier arts plastiques et les ateliers d'écritures. Chaque semestre, environ 300 étudiants recevront une note sur 20 avec un coefficient 2 dont les points au-dessus de la moyenne seront ajoutés à la note globale du semestre. Enfin cette bonification culture n'est pas cumulable avec des options similaires.

M. JAMET remarque qu'il est indiqué qu'une note accordée dans le cadre de cette bonification peut compter pour deux semestres pour les étudiants « AJAC ». Ces notes compteraient pour les semestres 1 et 3 par exemple ce qui revient à mettre en place un système de double bonification alors même que l'étudiant n'a reçu qu'une note.

Mme TABUTEAU explique que cette règle existe actuellement pour la bonification sport. Ce n'est pas une situation particulière propre à la mise en place de cette bonification culture.

M. PILLET précise que cette situation doit être le résultat d'un problème informatique. Une étude va être lancée afin d'éditer de nouvelles procédures pour le suivi de ces bonifications et rectifier cette erreur.

JAMET indique qu'il serait judicieux que cette bonification intervienne au cours du semestre de l'année antérieure afin de favoriser au mieux l'étudiant « AJAC ».

Mme ROLLAND s'interroge sur la mise en place d'une telle bonification sur le campus de bourg au sein duquel il n'y a pas d'offre culture.

M. NICOLAS indique qu'il n'y a pas d'activités culturelles sur Bourg pour l'instant. Cependant le service culture travaille sur de nouveaux projets intégrant le site de Bourg-en-Bresse.

Mme WIRRIIG souhaiterait avoir des précisions quant au choix de refuser la possibilité pour les étudiants de cumuler les bonifications culture et sport.

M. PILLET estime qu'il est nécessaire de limiter l'impact des bonifications ce qui explique l'impossibilité d'un tel cumul. Par ailleurs, se pose également la question du nombre de places disponibles pour chaque atelier. Il est tout de même possible de cumuler ces bonifications sur deux semestres différents.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité la création d'une bonification culture :

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

4. Commission FSDIE

M. PILLET propose de valider les deux volets (social et initiative) du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) avant passage en CA pour paiement. Il rappelle le nombre croissant des initiatives étudiantes et la qualité de la vie associative étudiante.

Commission FSDIE volet Social du 03 février 2015 :

Dossier	Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision commission	Observations
1	Master 1	2	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	700	Logé au domicile familial. Budget déséquilibré. Envisage de partir à l'étranger mais pas encore de piste concrète. Souhaite équilibrer son budget. Bon résultats
2	Master 2	non	aide au départ en stage autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800	Logement indépendant. Budget déséquilibré. Bonne moyenne en M1.
3	Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800	Logement indépendant. Budget déséquilibré. A dû déboursier 1000 € pour une formation de 3 semaines pour trouver du travail. Sollicite l'aide le temps de trouver un autre emploi ou d'avoir d'autres missions qui lui permettront d'équilibrer son budget.
4	Préparation concours	6	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	410	Logement indépendant. Famille ne peut pas aider. Etudiante cherche à travailler mais rencontre des difficultés du fait des modifications fréquentes d'emploi du temps. Budget trop juste pour assumer le reste à charge de l'inscription des étudiants boursiers.
5	Master 2	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	256	Logement indépendant. Etudiante en double inscription (Lyon 3 et autre établissement). Redouble M2 à Lyon 3 : Semestre 9 validé. A épuisé ses droits à bourse. L'an dernier elle a cumulé 2 emplois et a eu du mal à tout concilier. A toujours un travail. Budget équilibré mais juste. Sollicite FSDIE pour remboursement frais d'inscription.

6				supprimé	demande supprimée (à la demande de l'étudiant : il souhaite présenter un dossier à la commission suivante, avec production de plus de pièces justificatives)
7	Licence 2 et 3	7	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	700	Logement indépendant. Budget déséquilibré. A validé L1, mais pas la L2. Cette année inscrite en L2 et L3. Souhaite travailler pendant l'été pour équilibrer son budget.
8	Licence 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	900	Etudiante en attente de statut de réfugié politique : n'a donc pas le droit de travailler ; reçoit 6€ par jour pour vivre. Logement dans un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) dans l'Ain. Sa priorité : apprendre le français. Souhaiterait avoir un ordinateur pour faciliter cet apprentissage. Réussite dans ses études avant arrivée en France. La commission FSDIE l'oriente également vers la Maison des Langues pour apprendre le français.
9	DU	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0	Demande refusée par la commission FSDIE car le volume horaire du diplôme n'est pas de nature à justifier l'aide demandée.
10	Licence 1 et 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	400	Logé au domicile familial. Budget déséquilibré. Il travaille. Ajourné en L1, RNC en L2, maintenant inscrit en S2, S3 et S4. Non boursier car n'a pas validé suffisamment de crédits.
11	Master 1	0	départ à l'étranger autres situations impactant le suivi et la réussite des études	ajourné	Il travaille pendant l'été. Etudiant brillant. L'aide demandée (1500 €) serait destinée à financer un stage au Japon l'an prochain. En l'état actuel cette demande apparaît prématurée (éléments insuffisants pour estimer l'aide). La demande est ajournée mais l'étudiant peut reformuler une nouvelle demande en avril.
12	Licence 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800	Même situation que le dossier 8. Attente de statut de réfugié politique. Logé en CADA, dans le Rhône. Aide servirait également pour l'achat d'un ordinateur et une aide courante (pas de transport cette fois-ci).
13	Préparation concours	2	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement	410	Logement indépendant. Budget fragilisé car il reste à charge des frais d'inscription pour les étudiants boursiers et arrivée tardive de la colocataire. A besoin d'un financement d'ouvrages.

14	Doctorat 1ère année	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0	Etudiant en 1 ^{ère} année de doctorat. logement indépendant. Etudiant brillant (obtention de 2 M2 avec mention bien). A des économies suffisantes. Demande refusée par la commission car la réalité du besoin n'est pas démontrée.
15	Master 2	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600	Logement indépendant. Budget déséquilibré. La famille n'est plus en mesure d'aider l'étudiant. Difficulté à trouver du travail. Sollicite aide surtout pour achat d'un ordinateur et achat d'ouvrages. L'an dernier a validé le 1 ^{er} semestre.
16	Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000	Logement indépendant. Budget déséquilibré. Reçoit une aide financière de sa mère mais elle est décédée l'été dernier. Il espère trouver un stage rémunéré. Il demande une aide à la vie quotidienne en attendant.
Total				7 776 €	

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité les propositions de la commission FSDIE volet social :

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Commission FSDIE volet initiative des 23 et 24 février 2015 :

Intitulé du Projet	Montant total du projet 2014-2015	Subvention demandée 2014-2015	Subvention accordée 2014- 2015	Remarques
Séminaire d'étude à Gênes	11 098,00 €	500,00 €	500,00 €	
Conférences diverses organisées par le master 2 Droit Fiscal	1 500,00 €	600,00 €	400,00 €	nécessité d'une demande de financement à l'UFR, sinon rechercher des sponsors
conception du site internet du master 2 Droit fiscal de l'Université de Lyon 3	4 000,00 €	2 000,00 €	0.00 €	ajournement, à retravailler en lien avec les services communication (Université, Droit)
Conférence avec le Pdt Olivier FOUQUET	1 500,00 €	900,00 €	600,00 €	nécessité d'une demande de financement à l'UFR, sinon rechercher des sponsors

Journée de conférences et débats	1 000,00 €	900,00 €	600,00 €	nécessité d'une demande de financement à l'UFR
Découverte de la République Projet intergénérationnel	16 560,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	budget surévalué, participation financière des participants (étudiants, écoliers, accompagnateurs) à prévoir
Réperkussions	6 000,00 €	5 200,00 €	2 000,00 €	nécessité d'une demande de financement à l'UFR et d'une participation financière de l'association partenaire. Budget surévalué (affichage et tractage non bénévole, importants frais de communication...)
Color Me Rad	950,00 €	500,00 €	500,00 €	
Gala IAE Lyon 2015	31 117,34 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Visites au tribunal	600,00 €	300,00 €	300,00 €	
Conférence	500,00 €	300,00 €	300,00 €	
Cocktail inter-professionnel et réunion des anciens élèves	5 480,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Moot Court Compétition (concours de procès simulé)	4 320,00 €	560,00 €	560,00 €	
Conférence sur le marché du vin en France	425,00 €	300,00 €	300,00 €	
Lancement Jean Moulin Post	9 234,00 €	4 534,00 €	0.00 €	projet déjà financé à la commission de novembre 2014 à hauteur de 3195 euros
Journée des Professions du Droit Public	1 250,00 €	500,00 €	500,00 €	
Unesco hors les murs	5 720,00 €	3 800,00 €	3 500,00 €	demande de financement faite auprès de la Métropole de Lyon, non incluse dans le budget initial
Semaine Européenne du Développement Durable	1 025,00 €	550,00 €	550,00 €	
Favoriser le partage d'un Système d'Echanges locaux au campus	7 050,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	
Journée des Mémoires	600,00 €	530,00 €	530,00 €	
Festival de Philosophie	15 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
Philopéra	600,00 €	300,00 €	300,00 €	
Paris International Model United nations	18 110,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Coupe de France des IAE	7 200,00 €	3 284,20 €	2 500,00 €	baisse de devis (pas d'équipe de volley finalement), nécessité d'une demande de financement plus importante auprès de l'IAE (événement exclusivement destiné à des étudiants de l'IAE)
Georges Dandin, de Molière	9 785,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
En 2015, les jeunes Lyonnais contre les violences faites aux femmes	10 236,32 €	750,00 €	500,00 €	subvention à répartir entre les trois universités lyonnaises
Français ou étrangers, nous sommes tous des étudiants	9 606,32 €	750,00 €	500,00 €	subvention à répartir entre les trois universités lyonnaises
Rencontre professionnels-étudiants	790,00 €	400,00 €	300,00 €	nécessité d'une demande de financement à l'UFR
Spectacle danse Lyon 3 <i>comme...</i>	2 800,00 €	970,00 €	970,00 €	
Remise des récompenses aux sportifs de l'année	5 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	
Sorties escalade et canyon	5 275,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Mini raid Lyon 3	5 959,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	
Stage plein air	5 750,00 €	1 000,00 €	1000,00 €	
	206 540,98 €	71 078,20 €	53 860,00 €	

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité les propositions de la commission FSDIE volet initiative :

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

5. Calendrier universitaire et calendrier des inscriptions

Calendrier universitaire 2015-2016 :

M. PILLET rappelle que le calendrier universitaire est le résultat d'un processus de discussions entre les services centraux et les composantes mais également entre établissements lyonnais dans un souci permanent de cohérence.

Mme TABUTEAU explique que le calendrier universitaire reprend la quasi-totalité du calendrier de l'année en cours et n'est aménagé qu'à la marge. Les semaines de révisions au bénéfice des étudiants sont toujours maintenues.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2015-2016 (annexe 1):

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Calendrier des inscriptions :

Mme TABUTEAU indique que le calendrier des inscriptions comporte des changements. Le délai d'inscription est réduit en licence et master. Le but est que les inscriptions se fassent rapidement pour que les composantes puissent s'organiser notamment en cas d'effectifs importants. L'accueil des nouveaux bacheliers aura toujours lieu en juillet.

M. PILLET expose que la réduction des délais d'inscription implique une présence administrative dans les composantes pour faire le lien entre l'étudiant et la DEVU. Il faut donc anticiper la réouverture fin août.

Mme TABUTEAU le recrutement d'étudiants vacataires sera adapté à la DEVU et à l'agence comptable pour traiter plus efficacement le flux des étudiant.

La commission formation de l'université Jean Moulin Lyon 3 approuve à l'unanimité le calendrier des inscriptions 2015-2016 (annexe 2):

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

6. Bilan de l'évaluation des enseignements

Mme PONSOT rappelle que cette enquête est réalisée entre les mois de mars et mai 2014, pour la 5eme année consécutive. Le taux de participation des étudiants s'élève à 29%, soit plus de 5000 réponses à l'enquête, ce qui est assez intéressant.

Mme WIRRIG constate une évolution positive concernant la vie démocratique car 26% des étudiants interrogés connaissent le nom de leurs représentants au sein des conseils et 51% d'entre eux ont une idée de leur rôle. Une hausse de 10 points est constatée par rapport à l'année précédente. Un étudiant sur deux connaît les services d'aide à l'orientation et à la recherche de stage proposés par l'université aux étudiants, mais 85% annoncent qu'ils ne se sentent pas concernés. Le service des relations internationales est aujourd'hui bien identifié, notamment par les étudiants inscrits au sein de la faculté des langues et de l'IAE. Concernant l'aide à l'insertion professionnelle, 63% des usagers affirment ne pas connaître ce service et élément paradoxal, ce sont les étudiant de première année qui le connaissent le mieux. Enfin 29% des personnes interrogées connaissent le Pôle universitaire de proximité et son action. Le Pôle handicap et le Service de médecine préventive sont également connus dans les mêmes proportions. Une nouvelle question concernant les modes de connaissances et d'information de l'université et son offre de formation a été introduite. Beaucoup d'étudiants indiquent avoir eu connaissance des opportunités proposées par l'université grâce à internet et les informations au sein des lycées. Les participations aux salons n'ont que peu d'impact.

Mme PONSOT annonce que l'enquête fait remonter une bonne progression de la satisfaction des étudiants concernant les supports d'informations. Le site internet et le guide « étudiant à Lyon 3 » recueillent 65% d'avis positif. A noter qu'un gros travail sur les fiches diplômes a été réalisé. Le degré de satisfaction est plus mitigé concernant l'accueil physique au sein de l'établissement et notamment les horaires d'ouverture des secrétariats. Les efforts sur la couverture Wifi et les supports doivent être poursuivis. Enfin les étudiants font part d'une grande satisfaction à propos de l'organisation et la gestion des bibliothèques.

Mme ROLLAND précise que l'objectif de cette enquête et de pouvoir travailler sur les points faibles de l'offre de formation en fonction des résultats récoltés afin notamment d'apporter des réponses concrètes dans le cadre du processus d'accréditation. Des difficultés récurrentes sont toujours signalées concernant les délais de diffusion des résultats d'examens lors des semestres impairs. A l'inverse la clarté des régimes d'examens et la cohérence des enseignements sont globalement bien perçues par les usagers. Le tutorat d'accompagnement est globalement bien perçu par les étudiants. Cependant beaucoup ne se sentent pas concernés, cela peut être entendu comme un manque d'information. Concernant la mise en place du projet personnel et professionnel, 75% des étudiants émettent un avis positif. Toutefois là encore les personnes interrogées expriment un manque de communication et un problème lié au mode de personnalisation de ce module d'enseignement. Un nombre trop élevé d'étudiants indiquent malheureusement qu'ils ne sont pas concernés.

Mme WIRRIG observe que 30% des étudiants reconnaissent avoir eu des difficultés lors de l'acquisition des connaissances et seulement 12% affirment ne pas avoir rencontré de problèmes pour suivre les cours. Les raisons principales à ce constat viennent de difficultés à suivre le rythme, une mauvaise perception du niveau d'exigence de la formation, des lacunes dans les connaissances de base et des problèmes méthodologiques. Enfin 75% des étudiants annoncent participer à plus de trois quart des cours, les raisons invoquées au manque d'assiduité sont liées à un manque de motivation et des difficultés en lien avec l'exercice d'une activité professionnelle complémentaire.

Mme ROLLAND rappelle que 80% des étudiants interrogés ont un avis positif sur les enseignements proposés et l'apport des connaissances. En termes d'apport de compétences le taux de satisfaction s'élève à 60% et seulement 12% des étudiants se disent insatisfaits. L'appréciation globale de la formation demeure positive à hauteur de 63% alors que seulement 10 % des étudiants se disent clairement insatisfaits.

M. AUBLE souhaiterait savoir si des informations spécifiques concernant les étudiants inscrits en formation continue peuvent être récoltées et étudiées.

Mme PONSOT indique que le nombre d'étudiants issus de la formation continue participant à ce type d'enquête est très faible, il est donc difficile de recoller des données véritablement spécifiques à l'offre de formation continue.

M. SCHNEIDER constate et regrette que le taux de participation à ce type d'enquête soit seulement de 29% ce qui est extrêmement faible.

Mme PONSOT ajoute que ces enquêtes ne font pas l'objet de relance systématique par téléphone, seules trois relances par mail sont effectuées. Par ailleurs l'établissement doit apprendre à prioriser les enquêtes qu'il réalise auprès des étudiants afin de faire remonter les taux de participation pour ces sondages dont l'importance est grande. Cela devrait faire l'objet d'une étude dans le cadre de la démarche qualité.

7. Dossier de certification du CLES.

Mme CARTON-CHARON précise que les cours de préparation au Certificat de compétences et langues de l'enseignement supérieur (CLES) sont proposés par l'établissement depuis 4 ans uniquement en anglais. L'objectif affiché dans le cadre de cette nouvelle demande d'accréditation est de développer cette préparation à la certification en allemand, espagnol et italien et de renforcer sa visibilité auprès des étudiants. Aujourd'hui cette certification ne concerne qu'une soixantaine d'étudiants en raison notamment du caractère facultatif de la certification.

M. PILLET est très favorable au renouvellement de l'accréditation pour le CLES et plus globalement aux efforts réalisés pour accompagner les étudiants dans l'apprentissage de langues étrangères. Le souhait affiché est de favoriser une plus grande maîtrise des langues de la part des étudiants tout au long de leurs parcours et pas seulement en anglais. Il faut s'appuyer sur ces efforts pour aboutir à une certification systématique du niveau de maîtrise d'une langue étrangère. Cela pourrait devenir à terme un prérequis à la validation des diplômes même si les tests sont très exigeants avec un taux de réussite faible.

Mme CARTON-CHARON rappelle qu'il faut être très vigilant si le choix est fait d'intégrer des notes en langues étrangères au sein des diplômes. Cela peut générer des conflits entre les enseignants disciplinaires et linguistes lors de l'obtention des diplômes.

M. NICOLAS insiste sur le fait que cela peut être effectivement mal perçu par certains enseignants

Mme CARTON-CHARON confirme que cette certification est payante à Lyon 3 mais cela reste un cas particulier car dans la plupart des universités elle est gratuite. C'est une question d'opportunité qui pourrait être posée à Lyon 3 car la gratuité de cette formation pourrait renforcer son attractivité.

PILLET précise que la certification CLES est gratuite à Lyon 1 pour un premier passage et payante lors d'une deuxième tentative.

M. AUBLE estime que la gratuité n'est pas convaincante en terme de résultat et d'assiduité des étudiants. Il serait souhaitable d'étudier les impacts de la gratuité sur ces points.

8. organisation pédagogique

Organisation pédagogique, Faculté de droit :

- . Modification DU Assurances organisé par l'Institut des assurances de Lyon.
- . Modification du règlement d'examen du master mention science politique relation internationales spécialité sécurité intérieure.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les points pédagogiques présentés par la Faculté de droit :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Organisation pédagogique IAE

- . Modification pédagogique Master mention Management et administration des entreprises spécialité entrepreneuriat et management des petites entreprises et moyennes organisations.
- . Modification pédagogique Master 2 European business realities.
- . Modification pédagogique Master 2 ressources humaines et organisation.
- . Ouverture d'un diplôme d'université « Préparation au DSCG » niveau M1 en alternance.
- . Ouverture d'un diplôme d'université « Préparation au DCG » niveau L2 en alternance.
- . Modification des enseignements pour le Master 2 management général spécialité EMPMO.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les points pédagogiques présentés par l'IAE :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

9. Conventions pédagogiques

M. PILLET rappelle que la discussion ne porte pas sur le versement de la subvention qui a déjà été approuvée par le FSDIE et votée en commission formation précédemment. Cette convention porte uniquement sur l'obligation d'établir un lien juridique entre l'université et l'association pour le versement d'une subvention d'un montant supérieur à 23000€.

Conventions pédagogiques :

- . Convention relative à la gestion des inscriptions au DU Étudiant entrepreneur entre UJML3 et l'Université de Lyon.
- . Convention d'organisation du Bal du droit entre l'association étudiante « la Corpo Lyon3 » et UJML3.
- . Convention portant création d'un incubateur de recherche entre la fondation OVE et UJML3.

La commission de la formation et de la vie universitaire, approuves les conventions pédagogiques par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Questions diverses

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 19h08.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration**

Stephane PILLET